



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Curzate M WG

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substance active de phytoprotection

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG AGRO
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen

Téléphone : +41627892929

Téléfax : +41627892077

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : sdb.ch@omya.com

Personne responsable/émettrice : Omya (Suisse) S.A., Sécurité des produits Agro, 4665 Oftringen, Suisse

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone 145 (044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse, 8032 Zurich.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H360Fd: Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:
Laver abondamment à l'eau et au savon.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:
consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:
consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'incinération agréée.

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

110504998 Curzate M WG

Version 1.0 (CLP_DE) Date de révision: 27.03.2018 Numéro de la FDS: PR-1001803 Date de dernière parution: -
Date de la première version publiée: 27.03.2018

Nature chimique : Granulé dispersible dans l'eau

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
manganese ethylenebis(dithiocarbamate) (polimeric) complex with zinc salt	8018-01-7 006-076-00-1	Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361d Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411	68
2-cyano-N-[(ethylamino)carbonyl]-2-(methoxyimino)acetamide	57966-95-7 261-043-0 616-035-00-5	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361fd STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	4,5
methenamine	100-97-0 202-905-8 612-101-00-2 01-2119474895-20-XXXX	Flam. Sol. 2; H228 Skin Sens. 1B; H317 Flam. Sol. 2; H228 Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'inconscience, ne pas provoquer de vomissement ni donner quoique ce soit par la bouche.
- En cas d'inhalation : Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.
Assurer un apport d'air frais.
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer abondamment avec de l'eau (environ 15 minutes) et ensuite consulter un médecin quand des symptômes persistent.



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

En cas d'ingestion : Seul le médecin traitant peut prendre la décision de faire vomir ou non le patient.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
- Produit d'extinction à sec

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Donnée non disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Appareil de protection respiratoire autonome (EN 133)

Information supplémentaire : Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

Méthodes de nettoyage : Utiliser un aspirateur industriel agréé pour l'élimination. Eloigner immédiatement le produit liquide répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Non applicable

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Porter un équipement de protection individuel. En cas de formation de poussières, procéder à une aspiration.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 11, Solides combustibles

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

Protection des mains	
Matériel	: Caoutchouc nitrile
Remarques	: Ces types de gants de protection sont proposés par différents fabricants. Noter les données en particulier l'épaisseur minimum et le délai de rupture minimum. Et prendre en considération les conditions particulières du lieu de travail.
Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection Vêtements de protection à manches longues
Protection respiratoire	: Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: Granulé dispersible dans l'eau
Couleur	: jaune
Odeur	: non
pH	: 6,1 (20 °C) Concentration: 10 g/l Méthode: CIPAC MT-75.3
Point d'éclair	: Non applicable
Masse volumique apparente	: env. 654 kg/m ³
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: dispersable
Température de décomposition	: > 49 °C
Propriétés comburantes	: Pas d'oxydation

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

10.2 Stabilité chimique

Donnée non disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Stable dans les conditions recommandées de stockage. Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Conserver à l'écart des acides.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Composés du soufre
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: Méthode de la dose fixe

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5,2 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

manganese ethylenebis(dithiocarbamate) (polimeric) complex with zinc salt:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 5.000 mg/kg

2-cyano-N-[(ethylamino)carbonyl]-2-(methoxyimino)acetamide:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 500,0 mg/kg



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): 3.000 mg/kg

methenamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20.000 mg/kg
BPL: non

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Espèce : Cochon d'Inde
Résultat : Sensibilisant

Composants:

methenamine:

Type de Test : Test de Maximalisation
Voies d'exposition : Dermale
Espèce : Cochon d'Inde
Evaluation : Sensibilisant
Méthode : OCDE ligne directrice 406
Résultat : Sensibilisant

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,46 mg/l
Durée d'exposition: 96 h



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,71 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en dynamique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Composants:

manganese ethylenebis(dithiocarbamate) (polimeric) complex with zinc salt:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,05 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues : CE50 (Algue): 1,1 mg/l
Durée d'exposition: 72 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

2-cyano-N-[(éthylamino)carbonyl]-2-(méthoxyimino)acetamide:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 61 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

methenamine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 49.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 15.000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les algues : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): env. 3.000 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 14 jr



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

Type de Test: Essai en statique

NOEC (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1.500 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 14 jr
Type de Test: Essai en statique

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- | | | |
|-----------------------|---|---|
| Produit | : | Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits. |
| Emballages contaminés | : | Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.
Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail.
Les emballages qui ne sont pas convenablement vidés doivent être éliminés comme ayant été utilisés. |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

- | | | |
|--------------|---|---------|
| ADR | : | UN 3077 |
| RID | : | UN 3077 |
| IMDG | : | UN 3077 |
| IATA (Cargo) | : | UN 3077 |

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- | | | |
|-----|---|--|
| ADR | : | MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Mancozeb, Cymoxanil) |
|-----|---|--|



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A.
(Mancozeb, Cymoxanil)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Mancozeb, Cymoxanil)

IATA (Cargo) : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.
(Mancozeb, Cymoxanil)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9

RID : 9

IMDG : 9

IATA (Cargo) : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M7

Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

Code de restriction en tunnels : (-)

RID

Groupe d'emballage : III

Code de classification : M7

Numéro d'identification du danger : 90

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

IATA (Cargo)

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : oui



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

IMDG

Polluant marin : oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement : oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de : WGK 3 pollue fortement l'eau
l'eau (Allemagne)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H228 : Matière solide inflammable.
H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.
H361d : Susceptible de nuire au fœtus.
H361fd : Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë
Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Flam. Sol. : Matières solides inflammables



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée:
(CLP_DE)			27.03.2018

Repr. : Toxicité pour la reproduction
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée
STOT RE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



110504998 Curzate M WG

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0 (CLP_DE)	27.03.2018	PR-1001803	Date de la première version publiée: 27.03.2018
